



## Renseignement licenciement abusif

Par **lepelley**, le **15/11/2008** à **10:55**

bonjour,rn rn je travaille maintenant depuis un an comme chef de rayon boucherie (agent de maitrise) et je suis en accident de travail depuis le 15 mai 2008.rn Mon directeur m'a convoqué la semaine dernière pour me faire part qu'il ne souhaitait plus travailler avec moi ,il m'a proposé de faire une reprise de travail malgré que jern n'en suis pas capable, ce qui me permettrait de reprendre mon poste une ou deux journée et après je resterais chez moi en absence injustifiée de façon a pouvoir me rn licencier en touchant le chômage .Pour cette arrangement ,il me propose de me payer mes congés , mes deux mois de préavis et une prime de 1000 euros ce quirn représente la moitié d'un salaire brut (salaire 2350 brut x 13 mois). Si par hasard je refuse cette offre il m'a promis que je l'aurais sur le dos tous le temps et qu'il mern trouveras différentes fautes graves ,genre 1 périmé dans mon rayon ou un manque de résultat ce qui lui permettra de me mettre des courriers pour faute et je seraisrn quand même licencié sans rien et forcément il m'a fait remarquer que tout cela était verbal et qu'en cas de problème il nierait tout.je travaille depuis plus de 30 ansrn et je n'ai jamais eu de problème avec mes employeurs et je ne sais plus comment réagir devant une telle situation ,pourriez vous s'il vous plait prendre quelques minutesrn pour me donner quelques conseils pour éviter que je ne fasse des erreurs qui pourrait avantager mon employeur , je suis marié avec 3 enfants et je ne peux pas me permettrern de faire n'importe quoi. Je vous remercie a l'avance

Par **Visiteur**, le **15/11/2008** à **16:24**

bonjour.rnrnsurtout pas de licenciement pour absence injustifiée. il peut vous laisser en absence injustifiée sans salaire, sans licenciement et sans possibilité de pouvoir travailler ailleurs.rnil vous dit qu'il va le faire ?? beaucoup y ont cru et se sont retrouvés sans

rien.rnrnensuite vous êtes en AT depuis mai ! comptez vous reprendre le travail ? rnu'en dit votre médecin ?rnrnd'après vos réponses, on pourra voir ce que vous pouvez envisager de faire.rnrnbon week end

Par **lepelley**, le **16/11/2008 à 08:57**

bonjourrnrnTout d'abord merci de votre réponse.pour ce qui du médecin c'est que d'ici 1 a 3 mois je pourrais reprendre le travail normalement mais reprendre avec mon employeur actuel je n'en ai pas trop envis car ça risque d'être super chaud vu qu'il ne veut plus travailler avec moi et franchement je ne me vois pas aller bosser tous les jours en me demandant ce qu'il me réserve aujourd'hui.rn bonne journée

Par **Visiteur**, le **16/11/2008 à 10:09**

bonjour.rnrnok donc pas d'inaptitude en vue. c'est déjà ça.rnrndémissionner sans avoir retrouver du travail : pas question. rnabandon de poste : pas question rnrnen attendant restez en AT. vous avez entre 1 a 3 mois (je suppose que vous avez votre salaire intégral)... donc patientez...rnrnensuite soit vous lui proposez la nouvelle rupture conventionnelle (qui vous permettra de toucher le chômage en attendant de retrouver du boulot). et la il vous donnera une indemnité de rupture conventionnelle (on en reparlera si rnvous voulez).rnrnsoit vous trouvez entre temps du boulot et vous démissionnez.rnrnau pire des cas... vous reprenez le boulot ... et attendez patiemment qu'il vous licencie.. (je sais facile a dire .. pas facile à faire...) et la vous pourrez peut être allez aux prud'hommes.. mais c'est pas la meilleure solution.rnrnsurtout je me répète ne faite pas ce qu'il vous propose...: l'abandon de poste.... rnrnsi vous comptez vous mettre au chômage.. n'oubliez pas que les cp, le préavis et la prime de 1000 euros compteront pour le délai de carence .. donc à réfléchir aussi...rnrnméditez tout ça.... et on en reparle ?rnrnbon week end.....

Par **lepelley**, le **16/11/2008 à 15:41**

rebonjourrna votre avis ,quelle serait la meilleure solution par apport au problème exposé.rn j'entend par la si cela vous arrivez comment vous reagiriez par apport a la situation (j'entend bien que cela ne serait q'un conseil).je pense aussi que si je venais a être licencié il me faudra passer un peu par le chômage de façon a retrouver un poste de chef de rayon .rn merci de votre aide et de votre temps passérnrnlepelleyrnrn ps : oui pour le moment j'ai mon salaire integral par la sécu (majoré puisque 3 enfants)

Par **Visiteur**, le **16/11/2008 à 16:35**

re.rnje vous envoie un message privé.